



N° de résolution  
ou annotation

2019-05-13

## Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

Canada  
Province de Québec  
Saint-Théodore-d'Acton

Assemblée publique de consultation tenue le lundi 13 mai 2019, à la salle du conseil municipal à 19h55 et à laquelle sont présents :

Monsieur Éloi Champigny, conseiller poste numéro 1  
Monsieur Mathieu Desmarais, conseiller poste numéro 2, est absent  
Monsieur Éric Laliberté, conseiller poste numéro 3  
Monsieur Pierre Dufort, conseiller poste numéro 4  
Monsieur Philippe Fortier, conseiller poste numéro 5  
Madame Diane Daigneault, conseillère poste numéro 6

Sous la présidence d'assemblée du Maire, monsieur Guy Bond.

Madame Marianne Martin, secrétaire-trésorière adjointe assiste également à cette assemblée et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

*Conformément à la loi, l'avis public annonçant l'assemblée publique de consultation a été affiché le 25 avril 2019.*

Présentation du projet de règlement : Règlement numéro 624-2019 modifiant le règlement de zonage numéro 03-468 de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

L'objet du projet de règlement est de modifier ledit règlement de zonage afin d'attribuer l'usage « culture de cannabis à des fins médicales ou récréatives » à la classe A de la catégorie d'usages dominants « agricoles et forestiers », de prévoir que cet usage spécifique soit permis dans toutes les zones où sont autorisées les activités agricoles et forestières et de prévoir les conditions à respecter pour effectuer la culture et l'entreposage de cannabis à des fins médicales ou récréatives.

Période de questions portant sur le projet de règlement

Aucune question nécessitant d'être retenue au procès-verbal. Toutes les personnes qui désiraient s'exprimer sur ledit projet de règlement ont eu l'occasion de se faire entendre devant les membres du Conseil.

Levée de l'assemblée

L'assemblée publique de consultation est levée à 20h02.

\_\_\_\_\_  
Guy Bond  
Président d'assemblée  
Maire

\_\_\_\_\_  
Marianne Martin  
Secrétaire d'assemblée  
Secrétaire-trésorière adjointe



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

*La parution du présent projet de procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve qui suit : Le procès-verbal sera approuvé à une prochaine séance du Conseil.*

**Canada**  
**Province de Québec**  
**Saint-Théodore-d'Acton**

2019-05-13

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du lundi 13 mai 2019, tenue à la salle du conseil à 20h00 et à laquelle sont présents :**

Monsieur **Éloi Champigny**, conseiller poste numéro 1  
Monsieur Mathieu Desmarais, conseiller poste numéro 2, est absent  
Monsieur **Éric Laliberté**, conseiller poste numéro 3  
Monsieur **Pierre Dufort**, conseiller poste numéro 4  
Monsieur **Philippe Fortier**, conseiller poste numéro 5  
Madame **Diane Daigneault**, conseillère poste numéro 6

Formant quorum à l'ouverture de la séance sous la présidence d'assemblée du Maire, monsieur **Guy Bond**.

Madame **Marianne Martin**, secrétaire-trésorière adjointe assiste également à cette séance et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Résolution # 19-05-075

### **1. Ouverture de la séance**

Il est proposé par le conseiller Pierre Dufort et résolu d'ouvrir la séance à 20h02.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

### **2. Période de réflexion**

Le maire propose une courte période de réflexion.

Résolution # 19-05-076

### **3. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par le conseiller Éric Laliberté et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé, tout en laissant le point varia ouvert afin de traiter d'autres sujets. Quatre points seront ajoutés au varia.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

Résolution # 19-05-077

### **4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 08 avril 2019**

ATTENDU que les membres du Conseil ont reçu le projet de procès-verbal au moins trois jours avant la séance d'adoption, ils déclarent en avoir pris connaissance et adoptent la dispense de lecture ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Éloi Champigny et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 08 avril 2019.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

### **5. Trésorerie**

Résolution # 19-05-078

#### **Approbation de la liste des comptes du mois d'avril 2019**

ATTENDU que le Conseil prend en compte la liste des comptes à payer, les dépenses incompressibles et le rapport des salaires, faits conformément aux engagements de crédits ;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

ATTENDU qu'en vertu et conformément au règlement numéro 617-2018 décrétant les règles de contrôles et des suivis budgétaires et une délégation de compétences du conseil de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton, le conseil prend acte des dépenses incompressibles (comptes payés et salaires versés) ainsi que le dépôt du rapport des contrats et des dépenses autorisées et des paiements effectués ;

ATTENDU que le secrétaire-trésorier certifie que la municipalité dispose de crédits suffisants pour les présentes dépenses autorisées ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Éric Laliberté et résolu :

QUE la liste des comptes à payer du mois d'avril 2019 soit approuvée et d'en autoriser le paiement totalisant la somme de 61 451,71\$ ;

QUE les dépenses incompressibles et paiements autorisées ainsi que les comptes payés avant ce jour représentant la somme de 46 775,11\$ soient ratifiées, le total des comptes du mois totalisant la somme de 108 226,82\$.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

### **6. Demandes de citoyens ou organismes**

#### La Société Alzheimer Granby, demande de partenariat

*Le conseil ne donnera pas suite à la demande.*

#### Ressources-Femmes de la région d'Acton, demande de commandite pour l'événement bénéfique 2019

*Le conseil ne donnera pas suite à la demande.*

#### Défi cycliste de la Fondation santé Daigneault-Gauthier de la MRC d'Acton, demande de contribution financière

*Le conseil ne donnera pas suite à la demande.*

#### Chambre de commerce de la région d'Acton, tournoi de golf des gens d'affaires

*Le conseil ne donnera pas suite à l'invitation ainsi qu'à la proposition de commandites.*

#### Tour CIBC Charles-Bruneau, demande d'autorisation de passage sur le territoire

Il est unanimement proposé et résolu d'accepter la demande du tour pour l'utilisation des bâtiments au terrain des loisirs et confirme au Ministère des Transports du Québec qu'elle autorise le passage du Tour sur les routes du territoire de la municipalité 4 juillet 2018.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

### **7. Période de questions**

*Durée maximale de 15 minutes. Seulement les questions demandant des délibérations seront retenues ou que le Conseil a jugé important d'inscrire pour les fins du procès-verbal.*

Résolution # 19-05-079



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

La période de questions débute à 20h13 et se termine à 20h28. Aucun point à inscrire au procès-verbal.

### 8. Travaux publics

#### Dépôt du compte-rendu des travaux de déneigement effectué par le service des travaux publics lors de la saison hivernale 2018-2019

*Le conseil en prend acte.*

Résolution # 19-05-080

#### Adjudication du contrat pour les travaux de pavage de la rue des Pins

ATTENDU que la municipalité a pour projet de faire paver la rue des Pins ;

ATTENDU la résolution numéro 19-02-030 mandatant la firme Consumaj inc responsable des services professionnels du projet et autorisant le processus d'appel d'offres ;

ATTENDU l'appel d'offres public publié en date du 16 avril 2019 et le résultat de l'ouverture des soumissions du 06 mai 2019, montants incluant les taxes :

Smith Asphalte inc :	86 081,78\$
Pavage Drummond inc :	92 630,05\$
Sintra inc :	108 859,19\$
Pavage Maska inc :	113 950,11\$
Eurovia Québec Construction inc :	115 503,09\$

ATTENDU la recommandation du responsable de l'appel d'offres ainsi que de la firme Consumaj quant à la conformité de toutes les soumissions déposées ;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par le conseiller Philippe Fortier et résolu :

QUE la Municipalité adjuge le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, Smith Asphalte inc, au montant avant taxes de 74 870,00\$ ;

QUE le contenu des documents d'appel d'offres et de la soumission, de même que la présente résolution, soient retenus comme l'obligation contractuelle de l'adjudicataire et de la Municipalité ;

QUE la dépense soit payée à même le fonds général et qu'elle soit affectée au seuil minimal d'immobilisations du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) ;

QUE le conseil autorise le Directeur général & secrétaire-trésorier à être signataire au nom de la municipalité pour tous documents donnant plein effet à cette résolution.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

Résolution # 19-05-081

#### Contrat 2018 pour les travaux de pavage des rues Gauthier, Labonté, Marc-André et Savoie, paiement de la retenue finale

ATTENDU que par sa résolution numéro 18-05-072, la municipalité a adjugé le contrat à Eurovia Québec construction inc ;

ATTENDU que la période de garantie est arrivée à terme et que la demande de paiement de la retenue a été déposée ;

ATTENDU que la firme Consumaj, firme dûment mandatée pour ses services professionnels relatifs aux présents travaux, a émis une



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

recommandation favorable quant à la conformité des travaux, la période de garantie ainsi qu'au paiement de la retenue finale ;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par le conseiller Éric Laliberté et résolu :

QUE conformément au décompte progressif numéro deux émis en date du 07 mai 2019, l'acceptation finale des travaux (certificat de réception définitive des ouvrages) soit approuvée ;

QUE conformément aux documents d'appel d'offres, la retenue finale de cinq pourcent (5%) soit libérée en autorisant le paiement avant taxes de 9 503,35\$.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

### **9. Urbanisme et service d'inspection en bâtiments et environnement**

#### Rapport mensuel du service d'inspection

Dépôt, par l'inspecteur en bâtiments et environnement, du rapport mensuel comprenant les dossiers pour décision du conseil, la liste des dossiers d'infractions et la liste des permis émis.

*Le conseil prend acte du rapport déposé.*

#### Demande au conseil

Aucune demande, aucun point à inscrire au procès-verbal.

#### Nomination des membres siégeant sur le comité consultatif d'urbanisme (CCU)

ATTENDU que le règlement numéro 00-04-435 constituant un comité consultatif d'urbanisme fixe les règles de son fonctionnement et stipule que les membres sont nommés par résolution du conseil municipal ;

ATTENDU qu'au 30 avril 2019, les postes pairs sont à échéances ;

ATTENDU que ces membres désirent poursuivre leurs mandats ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Éric Laliberté et résolu que les nominations suivantes soient approuvées et effectives pour les deux prochaines années :

Poste # 2 (membre du conseil) : M. Pierre Dufort ;  
Poste # 4 (résident de la municipalité) : M. Maxim Desmarais ;  
Poste # 6 (résident de la municipalité) : M. Simon Arès.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

### **10. Conseil**

#### Nomination du maire suppléant

ATTENDU que l'article 116 du *Code municipal du Québec* prévoit que la municipalité peut nommer un maire suppléant, lequel en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés ;

ATTENDU que ce maire suppléant est le substitut au conseil des maires de la MRC d'Acton ou à toutes autres instances relatives à la municipalité ;

Résolution # 19-05-082

Résolution # 19-05-083



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

ATTENDU que s'il y a lieu, ce maire suppléant est autorisé à signer les chèques et autres documents conjointement avec le Directeur général et secrétaire-trésorier ;

ATTENDU qu'en ce mois de mai 2019, une nouvelle période de rotation de trois mois débute ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Dufort et résolu que le conseiller poste numéro 1, M. Éloi Champigny soit nommé maire suppléant jusqu'à ce qu'un nouveau maire suppléant soit désigné.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

Résolution # 19-05-084

### Vente de biens municipaux usagés

Il est proposé par la conseillère Diane Daigneault et résolu que la municipalité se départisse des biens ou des équipements municipaux usagés par plus hautes mises soumissionnées le tout, tel le formulaire prévu à cet effet.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

Résolution # 19-05-085

### Aménagement paysager à la Fabrique

Il est unanimement proposé et résolu d'approuver le plan d'aménagement paysager rédigé par Mme Sara Jodoin pour le terrain de l'église et d'obtenir l'autorisation de la Fabrique pour procéder aux travaux.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

Résolution # 19-05-086

## **11. Gestion & direction générale**

### Procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat

ATTENDU qu'en vertu de l'article 938.1.2.1 du *Code municipal du Québec*, une municipalité doit se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique ou de l'attribution d'un contrat ;

ATTENDU que la municipalité doit examiner et traiter de façon équitable les plaintes qui lui sont formulées par les personnes intéressées ;

ATTENDU que rien dans la présente procédure ne doit modifier ou limiter les obligations prévues au *Code municipal du Québec* quant aux modalités de traitement des plaintes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Éloi Champigny et résolu que la « Procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat » soit adoptée, celle-ci étant jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

### Contrat pour les travaux de rénovation de la salle communautaire, fin des travaux et paiement de la retenue finale

*Les documents n'ayant pas encore été déposés à la municipalité, le point est donc reporté à la prochaine séance de ce conseil.*



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

### Adjudication du contrat pour la rénovation de l'extérieur de la salle communautaire

*Les documents n'ayant pas été préparés dans les délais, le point est donc reporté à la prochaine séance de ce conseil.*

### **12. Loisirs et culture**

Aucun point à inscrire au procès-verbal.

### **13. Services d'hygiène**

Dépôt des rapports d'interventions et de mesures de l'usine d'épuration des eaux usées du mois de février 2019 réalisés par la firme Aquatech, société de gestion de l'eau inc. (Asisto)

*Le conseil en prend acte.*

### **14. Correspondances**

*Sont inscrits au procès-verbal seulement les items auxquels le Conseil a donné suite ou a jugé important de noter au procès-verbal.*

#### Dépôt des correspondances du mois d'avril 2019

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation : Du nouveau pour la semaine de la municipalité.

Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) : Rapport annuel 2018.

Centre intégré de la santé et des services sociaux de la Montérégie-Est : Lancement du répertoire des ressources communautaires jeunesse de la MRC d'Acton et dévoilement du logo de la Table des partenaires jeunesse de la MRC d'Acton.

*Le conseil prend acte des correspondances déposées.*

### **15. Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains**

#### Dépôt des rapports et procès-verbaux de la régie pour le mois d'avril 2019

*Le conseil en prend acte.*

### **16. M.R.C. D'Acton**

Dépôt des rapports et procès-verbaux de la MRC d'Acton pour le mois de mars 2019

*Le conseil en prend acte.*

### **17. Sécurité publique**

Dépôt du rapport du service des incendies pour le mois de mars 2019

*Le conseil en prend acte.*

Adoption du rapport annuel 2018 de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d'Acton



N° de résolution  
ou annotation

Résolution # 19-05-088

## Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

ATTENDU que l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie* prescrit à toute autorité locale chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques, l'obligation d'adopter par résolution un rapport d'activité et de le transmettre annuellement au ministre de la Sécurité publique ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Éric Laliberté et résolu :

D'adopter, tel que soumis, le rapport annuel d'activité 2018 concernant la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la municipalité ;

DE transmettre copie de la présente résolution à la MRC d'Acton qui colligera l'information reçue des municipalités et en transmettra une copie au ministre.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

### **18. Rapports, suivi des dossiers**

Le maire fait un suivi de certains dossiers traités par le conseil des maires à la MRC d'Acton.

### **19. Règlements**

Second projet de règlement : Règlement numéro 624-2019 modifiant le règlement de zonage numéro 03-468 de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

ATTENDU que le conseil de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton a adopté, le 12 mai 2003, le règlement de zonage numéro 03-468 ;

ATTENDU que le conseil désire modifier ledit règlement de zonage afin d'attribuer l'usage « culture de cannabis à des fins médicales ou récréatives » à la classe A de la catégorie d'usages dominants « agricoles et forestiers », de prévoir que cet usage spécifique soit permis dans toutes les zones où sont autorisées les activités agricoles et forestières et de prévoir les conditions à respecter pour effectuer la culture et l'entreposage de cannabis à des fins médicales ou récréatives ;

ATTENDU que le premier projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du conseil tenue le 08 avril 2019 et que l'assemblée publique de consultation a été tenue le 13 mai 2019 ;

ATTENDU qu'avant l'adoption de ce second projet de règlement, l'objet de celui-ci, sa portée, son coût et s'il y a lieu, les changements entre le projet déposé et ce second projet de règlement soumis pour adoption, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement ont été mentionnés ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Dufort et résolu :

QUE ce second projet de règlement soit adopté sans changement, tel que rédigé et faisant partie intégrante de la présente résolution et, qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la MRC d'Acton ;

QU'une copie du projet de règlement soit disponible à toute personne qui en fera la demande dans les deux jours calendrier précédant la tenue de la séance lors de laquelle il sera adopté.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*





N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

### 20. Varia

*Tous les membres du conseil municipal présents consentent à l'ajout du prochain sujet à l'ordre du jour malgré le fait que la documentation utile à la prise de décision ne leurs a pas été communiquée et renoncent au délai de disponibilité de la documentation utile à la prise de décision prévu au deuxième alinéa de l'article 148 du Code municipal du Québec.*

Résolution # 19-05-089

#### Demande d'installation d'un dos d'âne sur la rue Cotton

Il est proposé par le conseiller Philippe Fortier et résolu d'approuver la demande des propriétaires riverains et d'installer un dos d'âne temporaire avant la courbe de la rue Cotton.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

Résolution # 19-05-090

#### Demande d'extension de délai sur un permis de construction, matricule numéro 7761-50-1765

ATTENDU que l'inspecteur en bâtiments et en environnement a émis un permis le 25 avril 2017 pour la rénovation générale du bâtiment (1436 rue Principale – lot numéro 1 957 991) et que celui-ci était le renouvellement d'un autre permis demandé initialement en avril 2016 ;

ATTENDU que l'article 12.2.5 du règlement de zonage 03-468 stipule que la finition extérieure de tout bâtiment doit être terminée dans un délai maximum de 24 mois suivant la date de l'émission du permis de construction ;

ATTENDU qu'une lettre d'information a été envoyée le 11 septembre 2018 pour aviser la propriétaire que le délai pour terminer la finition extérieure serait échu le 25 avril 2019 ;

ATTENDU que la demanderesse, Mme Danielle Chouinard, demande un délai supplémentaire jusqu'à la fin du mois d'août pour rendre conforme la finition extérieure ;

EN CONSÉQUENCE, il proposé par la conseiller Éric Laliberté et résolu :

QUE la municipalité prolonge la fin du permis jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2019 ;

QUE si les travaux ne sont pas réalisés à cette date, sans délai ni préavis, l'inspecteur en bâtiments et en environnement est autorisé à prendre les recours prévues aux dispositions règlementaires.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

#### Demande d'élargissement de la bordure d'asphalte de la rue Principale

*Le point est reporté à la prochaine de ce conseil.*

Résolution # 19-05-091

#### Demande d'extension de délai sur un permis de construction, matricule numéro 7360-79-0374

ATTENDU que l'inspecteur en bâtiments et en environnement a émis un permis le 11 octobre 2016 pour des travaux au 2142, 7<sup>e</sup> rang (lot numéro 1 957 449) et qu'à ce jour, les travaux ne sont pas terminés ;

ATTENDU que l'article 12.2.5 du règlement de zonage 03-468 stipule que la finition extérieure de tout bâtiment doit être terminée dans un délai maximum de 24 mois suivant la date de l'émission du permis de construction ;



N° de résolution  
ou annotation

Résolution # 19-05-092

## Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

ATTENDU que la finition extérieure auraient dû être terminées le 11 octobre 2018, la propriétaire a donc reçu les correspondances suivantes de la municipalité : lettre d'information le 11 septembre 2018, avis d'infraction le 30 octobre 2018 et dernier avis d'infraction le 2 avril 2019 ;

ATTENDU que la demanderesse, Mme Kim Gibson, demande un délai supplémentaire pour rendre conforme la finition extérieure ;

EN CONSÉQUENCE, il proposé par la conseiller Éric Laliberté et résolu :

QUE la municipalité prolonge la fin du permis jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2019 ;

QUE si les travaux ne sont pas réalisés à cette date, sans délai ni préavis, l'inspecteur en bâtiments et en environnement est autorisé à prendre les recours prévues aux dispositions règlementaires.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

### **21. Période de questions**

*Durée maximale de 15 minutes. Seulement les questions demandant des délibérations seront retenues ou que le Conseil a jugé important d'inscrire pour les fins du procès-verbal.*

La période de questions débute à 21h18 et se termine à 21h23. Aucun point à inscrire au procès-verbal.

### **22. Levée de l'assemblée**

Il est proposé par le conseiller Pierre Dufort et résolu de lever l'assemblée à 21h24.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

« Je, Guy Bond, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec ».

\_\_\_\_\_  
Guy Bond  
Président d'assemblée  
Maire

\_\_\_\_\_  
Marianne Martin  
Secrétaire d'assemblée  
Secrétaire-trésorière adjointe